

# AGRESSION A MAIN ARMEE

## → Références réglementaires

- ✓ Risque d'agression :  
Articles L4121-1 et L4121-2  
du Code du Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :  
Articles L4141-2, R4141-3 et  
R4141-13 du Code du Tra-  
vail.

## → Pré-requis

- Aucun.

## → Durée

- 1 jour.

## → Périodicité

- A définir par l'employeur.

## → Nombre de participants

- 12 maximum.

## → Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau  
effaçable.

## PUBLIC VISE

---

- Tous les travailleurs de professions manipulant des valeurs, en relation avec le public, ou exposé à des violences de prédation.

## OBJECTIFS

---

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'adapter son comportement face à une agression à main armée afin d'assurer au mieux sa propre sécurité, celle de ces collaborateurs, et celle du public.

## PROGRAMME DE FORMATION

---

### → Enseignements théoriques

- Obligations légales.
- Evolution de la criminalité.
- Risques liés aux personnes et aux biens.
- Principes de prévention.
- Comportement en cas de colis suspect.
- Comportement en cas d'agression.
- Suivi psychologiques et social.
- Vidéos.

### → Enseignements Pratiques

- Etudes de cas.
- Mises en application des procédures internes.